



GUY HOQUET BRUNSTATT – MULHOUSE Sud

77 avenue d'Altkirch – 68100 MULHOUSE

brunstatt@guyhoquet.com / 03 89 31 18 18

HONORAIRES DE TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Honoraires TTC	Prix du bien		
5,0%	Au-delà de 350 000 €		
5,5%	300 000 €	à	350 000 €
6,0%	250 000 €	à	300 000 €
6,5%	200 000 €	à	250 000 €
7,0%	150 000 €	à	200 000 €
8,0%	80 000 €	à	150 000 €
En dessous de 80 000 € : forfait de 6400 €			

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »